

Missions	Contenu de la mission	Besoins de la mission	IMP Taux annuel
<p><b>1) La coordination de discipline</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu de la mission : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer le travail dans la discipline ou le champ disciplinaire.</li> <li>- Informer l'équipe pédagogique.</li> <li>- Coordonner le suivi des matériels.</li> <li>- Coordonner la mise en œuvre des projets.</li> <li>- Organiser et animer les réunions d'équipes et les conseils d'enseignement.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>LV</b> : accompagner (éventuellement) l'assistant étranger.</li> <li>▪ <b>Techno</b> (collège) : suivi, gestion et entretien du matériel et équipements pédagogiques.</li> </ul>	<p>Prioritairement dans les disciplines où les enseignants sont les plus nombreux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Techno</b> : (collège) : dès que les équipements concernés sont utilisés par plusieurs professeurs.</li> </ul>	<p>Taux annuel : <b>1 250 €</b></p> <p><i>Modulation possible selon la charge de travail : taux inférieur (625 €) ou supérieur (2 500 €)</i></p>
<p><b>2) Coordination des activités physiques, sportives et artistiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer le travail des professeurs d'EPS.</li> <li>- Coordonner la mise en place de l'ensemble des activités physiques, sportives et artistiques et confectionner les emplois du temps de la discipline.</li> <li>- Coordonner l'élaboration du projet pédagogique en EPS.</li> <li>- Informer les professeurs de la discipline.</li> <li>- Coordonner les projets pédagogiques interdisciplinaires.</li> <li>- Organiser la mise en place des certifications en matière d'activités physiques, sportives et artistiques.</li> </ul>	<p>Dès lors qu'exercent dans l'ETB au moins 3 enseignants d'EPS assurant au moins 50 heures de service hebdomadaires.</p>	<p>Taux annuel : <b>1250 €</b></p> <p><i>Taux annuel : 2 500 € si l'ETB compte plus de 4 enseignants d'EPS (en ETP)</i></p>
<p><b>3) Coordination de cycle d'enseignement</b></p>	<p>Collège et lycée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, promouvoir et accompagner la mise en place d'un projet pédagogique à l'échelle du cycle d'enseignement dans l'ETB.</li> <li>- Recenser et coordonner les initiatives.</li> <li>- Organiser et animer les réunions d'équipes et conseils d'enseignement sur le sujet.</li> <li>- Contribuer à la mise en place du cycle école collège (cycle 3)</li> <li>- Informer les professeurs du cycle.</li> </ul>	<p>Dès lors que la mise en place d'un projet pédagogique à l'échelle du cycle nécessite une charge de coordination effective.</p>	

<p><b>4) Coordination de niveau d'enseignement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner et animer le travail éducatif des équipes de niveau.</li> <li>- Contribuer et coordonner la mise en place effective des projets entre les différentes classes de niveau.</li> <li>- Favoriser l'accompagnement individualisé des élèves.</li> <li>- Coordonner la mise en place de liens étroits avec les parents.</li> <li>- Appréciation des besoins.</li> </ul>	<p>Dans les classes du collège et les classes de seconde dans les établissements de l'Education prioritaire.</p> <p>Le coordonnateur prend en charge deux (voire un seul) niveau de classe.</p>	<p>Taux annuel de <b>1250 € ou 2 500 €</b> en fonction de l'importance de la mission.</p> <p><i>A titre exceptionnel, l'indemnité peut être de <b>3 750 €</b></i></p>
<p><b>5) Le référent culture</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.</li> <li>- Participer à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement.</li> <li>- Informer la communauté éducative de l'offre culturelle locale.</li> <li>- Mettre en œuvre des projets culturels sur le temps scolaire et / ou périscolaire.</li> <li>- Développer les partenariats dans le champ culturel.</li> <li>- Informer sur le site internet des actions culturelles dans l'établissement.</li> </ul>		<p>Taux annuel de <b>625 €</b>.</p> <p><i>Le taux de <b>1 250 €</b> peut être appliqué si la charge de travail le justifie.</i></p>
<p><b>6) Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques</b></p>	<p>Selon les besoins et spécificités de chaque établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller les personnels de direction dans le pilotage de l'établissement et accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes.</li> <li>- Assurer la disponibilité technique des équipements en lien avec les collectivités territoriales chargées de l'équipement et la maintenance.</li> <li>- Administrer les services en ligne par délégation du chef d'établissement.</li> </ul>	<p>Le chef d'établissement apprécie les besoins en fonction de l'organisation académique mise en place dans le domaine du numérique pédagogique.</p>	<p>Taux annuel de <b>1 250 € à 3 750 €</b> en fonction de la charge effective de travail et du niveau d'expertise requis.</p>

<p><b>7) Le tutorat des élèves en lycée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider le lycéen dans l'élaboration de son parcours de formation et d'orientation.</li> <li>- Assurer le suivi de ce parcours.</li> <li>- Guider l'élève vers les ressources disponibles.</li> <li>- Aider l'élève à s'informer sur les poursuites d'études.</li> </ul>	<p>Un ou plusieurs enseignants (ou CPE) dans les classes des LGT et LP.</p>	<p>Taux annuel de <b>312,50 € à 625 €</b> en fonction de l'importance de la mission.</p>
<p><b>8) Référent décrochage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les actions de prévention.</li> <li>- Faciliter le retour en formation initiale des élèves.</li> </ul>	<p>Dans chaque établissement où apparaissent des problèmes de décrochage de grande ampleur.</p>	<p>Taux annuel de <b>1 250 €</b>.</p> <p><i>Modulation possible selon la charge de travail : taux inférieur (625 €) ou supérieur (2 500 €).</i></p>